CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E76648** **VALABLE JUSQU'AU** **03/12/2026**

ÉDITÉ LE 03/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/10/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 2005B01715

Siret : 484 682 372 00012

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 901

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5221973404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5221973404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : ALEXANDRE PENNICA CONSTRUCTION

Sigle : ALP CONSTRUCTION

28 AVENUE DU GAL SALAN
13700 MARIGNANE

Téléphone : 04 42 09 26 49 **Fax :**

Portable : 07 77 75 66 11

Responsabilité légale :
PENNICA ALEXANDRE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : alp.natachapuklavec@gmail.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 480 000 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	9	27/09/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025